



## **POLICIERS MUNICIPAUX ET GARDES CHAMPÊTRES : Une mesure injuste enfin supprimée**

A la veille d'une grande manifestation pour des mesures sociales justes pour le monde du travail, la CFDT Interco a fait le choix de siéger le 17 septembre en conseil supérieur de la fonction publique territoriale pour représenter les intérêts des agents publics, porter et défendre les revendications pour les policiers municipaux et gardes champêtres

### **Un conseil supérieur en demi-teinte**

Tout le monde est venu faire son marché, les employeurs et la FA-FPT auprès d'un gouvernement démissionnaire qui semblait chercher des amis.

La CFDT n'a pas pris part aux votes sur l'extension des prérogatives des PM et des GC car aucune avancée sociale n'a été proposée contrairement à ce qui avait été promis.

### **A noter tout de même une petite avancée grâce à la CFDT**

La CFDT a dénoncé et a réclamé la suppression depuis sa mise en place de l'engagement de servir : mesure injuste qui a été supprimée par ce décret pour les nouveaux recrutés.

**TOUJOURS PLUS SANS RIEN DE PLUS,  
AGISSEZ AVEC LA CFDT POUR NE PLUS ÊTRE MEPRISÉS**

*Retrouvez le revendicatif CFDT pour les policiers municipaux sur notre site internet : [Interco CFDT > Vos métiers > Fonction publique territoriale > Police municipale](#)*

